

Avis d'Appel d'Offres Ouvert National N°DNCMP/.../T/2017 pour les travaux de construction du Marché de WIMPFIZI en Commune de BISORO

Date de publication : ...02.../...5...../2017

Date d'ouverture des offres : ..31.../...5...../2017

Objet de l'Appel d'Offres

1. La commune de Bisoro invite, par le présent Avis d'Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir, à présenter leurs offres sous plis fermés, pour la **réalisation des travaux** de construction du Marché de WIMPFIZI, **Commune BISORO. Le marché est en un seul lot.**
2. La Commune a obtenu un financement de la part de l'Etat Burundais appuyant la politique de la décentralisation en maîtrise d'ouvrage communal à travers le Fonds National d'Investissement Communal «FONIC», Projets d'Investissements Communaux :10 00 009 00 4 21220 11 000 0421 03
La Commune de BISORO à l'intention d'utiliser une partie des fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de construction du Marché de WIMPFIZI, **Commune BISORO** signalés précédemment.

Spécification du marché

3. Le présent Appel d'Offres est lancé auprès des entreprises nationales et étrangères établies au Burundi.
4. Les travaux prévus dans le cadre de ce marché sont en **un seul lot.**
5. L'ensemble des travaux est à réaliser dans un délai maximum de **trois (3) mois calendrier**

Conditions de participations

6. La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales possédant les capacités techniques, juridiques et financières nécessaires à l'exécution du marché.
7. Les candidats concernés par l'une des règles d'incapacité énumérées à l'article 55 du Code des Marchés publics ne peuvent participer à l'Appel d'Offres.

Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

8. Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté tous les jours ouvrables et pendant les heures de service. Il peut être obtenu par les soumissionnaires à l'adresse indiquée ci-dessous :
Au Bureau de la Commune BISORO moyennant paiement de cent mille (100 000 Fbu) francs burundais : 50 000 Fbu sur le compte N°1101/001-04 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB) et 50 000 Fbu au compte N° 800/50/02146/1/23 ouvert à BGF au nom de la commune de BISORO.

Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le Dossier d'Appel d'Offres dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

9. Toute question concernant le présent Appel d'Offres doit être adressée par écrit à :
Madame l'Administrateur Communal et Personne Responsable des Marchés Publics, en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 10 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 14.

Visite du site

10. Une visite guidée des sites sera organisée le **16/5/2017** à partir de 10 heures 30 minutes.
Le lieu de rencontre sera le chef-lieu de la Commune BISORO

Présentation de l'offre

11. Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission de **sept millions cinq cent mille (7 500 000 FBU) francs burundais.**
12. Les offres doivent être soumises à : La **Commune de BISORO**
L'offre doit être paginée, paraphée et comprendre une table des matières.

Validité des offres

13. Les offres sont valables pendant une période de **90 jours calendaires** à compter de la date limite de remise des offres.

Date limite de dépôt des offres

14. Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus, **au plus tard le 31/5/2017 à 10heures précises**
Toute offre reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.

Séance d'ouverture des offres

15. Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent assister à la séance d'ouverture et d'un représentant de la DNCMP à l'adresse mentionnée ci-dessus **le 31/5/2017** à 10 heures 30 minutes. Le procès verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents et transmis à la DNCMP.

Critères de qualification des soumissionnaires

16. Les soumissionnaires doivent faire preuve de leur capacité à satisfaire aux clauses et obligations du Marché ; à cette fin leur offre doit fournir les informations exigées dans les documents suivants :
- 16.1. Au niveau administratif :
1. La preuve d'achat du DAO portant le numéro du marché;
 2. La caution de soumission sous forme de garantie bancaire suivant le modèle du DAO;
 3. L'attestation délivrée par une banque commerciale agréée attestant des capacités financières du soumissionnaire pour mener à bien l'exécution du marché ;
 4. Les statuts du soumissionnaire (personne morale);
 5. L'attestation de non redevabilité aux impôts et taxes, en original et en cours de validité, délivrée par le service des impôts (OBR);
 6. Le Certificat d'Immatriculation Fiscale(NIF);
 7. Le Registre de commerce (copie);
 8. L'attestation de non faillite en cours de validité délivrée par le Tribunal de commerce;
 9. L'attestation de non redevabilité de l'INSS en cours de validité en original ;
 10. Une adresse fixe et connue du soumissionnaire.

- 16.2. Au niveau technique :

La participation à la concurrence est ouverte aux entreprises résidant au Burundi, justifiant des capacités juridiques, financières et techniques requises pour exécuter les travaux. Le soumissionnaire doit avoir exécuté des marchés de travaux analogues et présenter des procès-verbaux de réception



délivrés par le(s) Maître(s) de l'Ouvrage concerné(s). Des attestations justificatives seront annexées à son offre technique (dont les PV de réception) et le plan de charge des marchés en cours ;

16.3. Au niveau financier :

La preuve que l'entrepreneur est à même de démarrer les travaux avec ses propres fonds en attendant les procédures de déblocage de l'avance de démarrage. A cet effet, l'entrepreneur doit fournir une attestation de capacité financière et un Chiffre d'Affaires moyen d'au moins **Cent vingt millions (120 000 000 FBU) de francs burundais** au cours des deux dernières années.

Fait à BISORO, le 26.4/2017

NIBAFASHA Francine

Administrateur Communal et

Personne Responsable des Marchés Publics

